



Procès-verbal de la séance extraordinaire tenue publiquement le 3 septembre 2025 à 14 h 45, dans la salle des délibérations du conseil municipal, située au 1386, rue Dumouchel, Sainte-Adèle, Province de Québec, à laquelle sont présents les membres du conseil suivants formant le quorum :

Madame Michèle Lalonde	Mairesse
Monsieur Richard Allard	Conseiller du district 1
Madame Arielle Beaudin	Conseillère du district 2
Monsieur Alexandre Laganière	Conseiller du district 3

Messieurs les conseillers Jean-François Robillard, Gaëtan Gagné ainsi que David Huggins-Daines sont absents pour toute la durée de la séance.

Sont également présentes la greffière et la directrice générale.

La mairesse déclare la séance ouverte à 14 h 45 et s'adresse au public.

RÉSOLUTION NO. 2025-406

Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 3 septembre 2025

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Alexandre Laganière

POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Alexandre Laganière

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil adopte l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 3 septembre 2025.

RÉSOLUTION NO. 2025-407

Embauche temporaire – Agente aux communications

ATTENDU les besoins opérationnels du service des communications et du développement durable liés au projet de refonte du site web occasionnant une surcharge temporaire de travail ;

ATENDU le départ de madame Mégane Bélanger, agente aux communications;

ATTENDU le rapport de mesdames Anouk Deveault, directrice du Service des communications et Catherine Therrien, conseillère des ressources humaines, daté du 27 août 2025 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Richard Allard

POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Alexandre Laganière

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil accepte les dispositions du rapport et entérine l'embauche de madame Fanny Houette, au poste d'agente aux communications sur une base temporaire pour une durée d'un an;

QUE la grille salariale suivante s'applique :

Fonction	Échelons	2025
Agent aux communications	1- 90%	35.01\$
	2- 93%	36.18\$
	3- 96%	37.34\$
	4- 100%	38.90\$

QUE les modalités de l'annexe F de la convention collective des salariés cols blancs s'appliquent;

QUE son entrée en poste soit à compter du 22 septembre 2025.

RÉSOLUTION NO. 2025-408

Embauche – Directeur adjoint au Service de l'urbanisme et de l'environnement

ATTENDU la recommandation de madame Catherine Therrien, conseillère en ressources humaines, datée du 2 septembre 2025 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Richard Allard

POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Alexandre Laganière

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil accepte les dispositions du rapport et entérine l'embauche de monsieur Guillaume Fortier, au poste de directeur adjoint du Service de l'urbanisme et de l'environnement et que son salaire soit fixé selon l'échelon 1 de la classe 3 de la grille salariale incluse à la *Politique des conditions de travail et de la rémunération du personnel cadre de la Ville de Sainte-Adèle*, et ce, à partir du 15 septembre 2025.

RÉSOLUTION NO. 2025-409

Autorisation de dépenses - Regroupement d'achats avec le Centre d'acquisitions gouvernementales (C.A.G.) - Achat de pneus

ATTENDU QUE le Centre d'acquisitions gouvernementales (C.A.G.) procède actuellement à la formation d'un regroupement d'achats de pneus neufs, rechapés et remoulés;

ATTENDU QUE l'offre présentée par le C.A.G., répond aux besoins de la Ville ;

ATTENDU l'article 573.3.2 de la *Loi sur les cités et villes* qui permet de contracter de gré à gré avec le Centre d'acquisitions gouvernementales (C.A.G.) ;

ATTENDU le rapport de monsieur Marc Charron, Chef de division des approvisionnements et des technologies de l'information, daté du 28 août 2025;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Richard Allard

POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Alexandre Laganière

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Sainte-Adèle joint le regroupement d'achats avec le Centre d'acquisitions gouvernementales (C.A.G.) pour une période de trois (3) ans, soit du 1er avril 2026 au 31 mars 2029 pour assurer son approvisionnement en pneus neufs, rechapés et remoulés;



QUE le conseil autorise les dépenses jusqu'à concurrence de 155 000\$ taxes incluses pour la période du 1er avril 2026 au 31 mars 2029 ;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à effectuer les paiements à même les budgets d'opérations de chaque service qui fera la demande de pneus neufs, rechapés et remoulés.

COMMUNICATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL AU PUBLIC

Aucune.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune.

RÉSOLUTION NO. 2025-410

Levée de la séance

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Arielle Beaudin

POUR : Monsieur Richard Allard
 Madame Arielle Beaudin
 Monsieur Alexandre Laganière

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la séance soit levée à 14 h 47.

Mme Michèle Lalonde
Mairesse

Mme Ariane Bélanger
Greffière adjointe et archiviste